

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2016-2017



Analyse de la situation (portrait-école)	Mesures de prévention	
<p>-École secondaire de 1069 élèves dont 71 dans le secteur de l'adaptation scolaire -Diminution significative d'environ 50% des situations d'intimidation entre 2014-2015 et 2015-2016 -Augmentation de plus de 50% des situations de violence (majoritairement violence verbale (menaces), électronique et cyberintimidation (de nature sexuelle))</p> <p style="text-align: center;">Nos priorités :</p> <p>-Sensibiliser tous les membres de l'équipe-école ainsi que les élèves à l'importance de signaler les situations d'intimidation-violence -Mettre en place des actions pour contrer la violence verbale et la cyberintimidation</p> <p style="text-align: center;">Objectifs pour l'année 2016-2017 :</p> <p>-Augmenter le taux de dénonciation des situations de violence et/ou d'intimidation chez les élèves et les membres du personnel d'ici le 23 juin 2017. -Diminuer de 15% le nombre de situations de violence verbale et de cyberintimidation chez les élèves d'ici le 23 juin 2017.</p>	<p>-Présentation de la fiche de signalement et de la fiche aide-mémoire des modalités d'intervention pour un adulte témoin d'une situation d'intimidation ou de violence en début d'année 2016 -Envoi par courriel du dépliant informatif aux parents et à tous les membres du personnel en début d'année -Création d'un comité plan de lutte incluant (l'intervenant pivot, la psychoéducatrice, un membre de la direction et un enseignant de chaque cycle) -Collaboration avec les partenaires externes (CISSS, JAD, travailleur de rue, etc.) pour l'offre de service universelle -Rencontre des élèves du 1^{er} cycle pour leur présenter la personne responsable du plan de lutte -Atelier de prévention offert par la TES à certains groupes d'élèves ciblés -Affiches de sensibilisation dans l'ensemble de l'école -Déterminer les zones à risque et ajuster la surveillance en conséquence -Outiller les élèves ciblés au niveau des habiletés sociales à travers des sous-groupes</p>	
Collaboration école-parents	Modalités pour signaler	Mesures de confidentialité
<p>-Sur le site internet de l'école: dépliant explicatif aux parents concernant le plan de lutte et la distinction entre un conflit et une situation d'intimidation en début d'année -Plan de lutte mis à la disponibilité des parents sur le site internet de l'école -Communication avec le parent dans une situation d'intimidation</p>	<p>-Formulaire de signalement disponible au secrétariat de chaque cycle et dans les salles des enseignants -Signalement verbal à l'intervenante pivot ou tout autre membre du personnel -Signalement téléphonique sur boîte vocale de l'intervenante pivot</p>	<p>-Les formulaires de signalement peuvent être déposés au secrétariat ou sous la porte de l'intervenante pivot</p>

Actions à prendre/ protocole	Mesures de soutien et d'encadrement
<p>-Intervention immédiate de tout adulte de l'école témoin d'une situation de violence/intimidation selon les 5 étapes suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demander à l'auteur de mettre fin immédiatement au comportement 2. Nommer le comportement inacceptable 3. Nommer le comportement de remplacement attendu 4. Poser des questions à la victime en privé (état, fréquence, etc.) 5. Transmettre l'information à la personne responsable du plan de lutte en complétant la fiche de signalement <p>-L'intervenant pivot rencontre le(s) auteur(s), la (les) victime(s) et le(s) témoin(s) pour faire une évaluation de la situation</p> <p>-L'intervenant pivot effectue ses interventions auprès de(s) auteur(s), de la (les) victime(s) et de(s) témoin(s)</p> <p>-L'intervenant pivot communique avec les parents des élèves impliqués</p> <p>-L'intervenant pivot informe la direction</p> <p>-L'intervenant pivot consigne l'évènement et ses interventions au SPI</p>	<p>Victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> -S'assurer que l'élève a le sentiment d'évoluer dans un milieu sécuritaire -S'assurer qu'il retrouve un sentiment de confiance en lui et envers les adultes de l'école <p>Auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser une prise de conscience sur les actes inadéquats posés et sur l'impact que cela peut engendrer chez les autres -Soutenir l'élève dans la recherche de solutions et l'apprentissage des comportements attendus pour éviter les récidives <p>Témoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser leur sentiment de sécurité dans l'école -Accompagner les témoins pour la recherche de solutions dans une future situation similaire
Sanctions disciplinaires	Suivi
<p>-En tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, la dangerosité et l'impact sur la ou les victimes, la direction de l'école décidera des mesures disciplinaires qui s'appliqueront (contrat, suspensions interne ou externe, plainte policière, etc.)</p>	<p>-Suite à une intervention pour une situation d'intimidation, un suivi de type 2-1-1 (rencontre 2 jours, 1 semaine et 1 mois après l'évènement) avec le(s) auteur(s), la (les) victime(s) et le(s) témoin(s)</p> <p>-S'il-y-a persistance ou récurrence d'actes d'intimidation/violence : intensification du suivi, implication des partenaires externes, élaboration d'un plan d'intervention et sanctions disciplinaires</p>

Document conçu et révisé le 7 juin 2016 par :
Marie-Claude Brochu, ps. éd. (CSL)
et Katryne Marcil, TES
en collaboration avec l'équipe école